

NE DÉLAISSEZ PAS NOTRE AVENIR

ET REDONNEZ LA PAROLE AUX CHEVROTIN(E)S !

Lettre ouverte à Mme Anne Héry le Pallec Maire de Chevreuse

Madame le Maire,

Chevreuse, le 12 mars 2019

L'échéance de l'élection municipale de Chevreuse dans 1 an nous conduit à vous faire partager un certain nombre d'inquiétudes dont vous trouverez les explications dans ce courrier. La communication soutenue de votre majorité municipale via le Médiéval et le site internet de la ville, laisse un sentiment contrasté quant à vos intentions pour l'avenir de notre commune.

Notre première inquiétude concerne la gestion des terrains communaux. Il ne vous aura pas échappé que la pression immobilière est forte sur Chevreuse compte tenu de la rareté des parcelles constructibles. C'est pourquoi nous sommes particulièrement attentifs aux transactions qui peuvent se conclure et nous pensons que

Donner gratuitement des terrains communaux mais également subventionner des promoteurs privés ne semble pas relever du bon sens.

Notre goût prononcé pour la gestion en « *bon père de famille* » est ancienne. C'est l'un des premiers dossiers sur lequel nous nous étions confrontés juste après l'élection municipale en 2014. Alors que vous proposiez la vente d'un terrain municipal à un promoteur privé pour un prix dérisoire, nous avons indiqué une solution, certes technique, mais bien plus intéressante, dite du bail emphytéotique. Vous l'aviez accepté, ce qui a permis à la commune de faire un double bénéfice : conserver la propriété du terrain et récupérer gratuitement des logements remis à neuf au terme d'une période définie.

Malheureusement votre gestion des parcelles communales a, par la suite, été plus hasardeuse. Un terrain « carrefour Blanchard » proche de l'école Jean Moulin a été acheté 180.000€ alors qu'aucun promoteur n'est intéressé. Une subvention de 200.000€ a été allouée à un promoteur privé pour aménager un terrain municipal à la sortie de la ville, ceci sans aucun effet. Et plus récemment un terrain de 1.367m² a été cédé **gratuitement** à une collectivité territoriale alors que la loi n°2004-809 ne nous y oblige pas. Pourquoi autant de générosité au préjudice des chevrotin(e)s ? Notre constat est que vous bradez le patrimoine communal. Avec quelles intentions précises ?

Notre seconde inquiétude concerne l'avenir de l'ancienne perception dite maison André Claveau.

N'engagez plus de travaux d'envergure pour l'année électorale à venir. L'étude du réaménagement complet de cet espace proche de l'église doit être une priorité.

Relancer des travaux dans l'urgence alors que les conclusions des experts et de l'assurance ne sont pas encore rendues, c'est se priver d'une parcelle stratégique de notre commune. La fragilisation de l'ensemble du terrain, justifiant la condamnation de la cour arrière de l'école Jean Moulin, amène à plusieurs réflexions. L'une d'elle s'oriente vers l'étude d'un réaménagement complet de cet espace en tenant compte de la proximité de l'église.

Notre troisième inquiétude concerne le nombre de procédures au tribunal administratif de Versailles qui augmente et qui fait craindre une politique managériale peu respectueuse, ni bienveillante envers le personnel municipal. Cela devient problématique et préjudiciable à la commune.

En 2018, la hausse significative des procès au tribunal intentés par des agents municipaux est une grande source d'inquiétude et de coûts. C'est du jamais vu à Chevreuse !

Nous avons déjà communiqué précédemment sur la demande du rapporteur public de voir réintégré l'ex Directeur Général Adjoint depuis l'année 2014. Cela représente un grave préjudice financier pour l'avenir. En octobre et novembre 2018, deux nouveaux procès se sont ouverts au tribunal administratif de Versailles. C'est pourquoi, nous préconisons l'urgence absolue d'apaisement des relations avec le personnel communal qui doit pouvoir exercer son travail en toute sérénité.

Depuis le début de l'année, l'Etat a souhaité qu'un Grand Débat National s'ouvre avec notamment pour thème la démocratie. Il touche maintenant à sa fin. C'est une occasion unique de renouer localement un dialogue rompu entre les citoyens et leurs élus alors qu'une parole libre devrait pouvoir s'exercer. Ainsi,

Redonnez la parole aux chevrotins lors des séances publiques du conseil municipal.

Les « citoyens-spectateurs » se comptent actuellement sur les doigts d'une seule main lors des séances du conseil municipal. Cela n'a pas toujours été le cas. Un public plus nombreux éviterait certainement quelques dérives. Voici également deux propositions parmi tant d'autres que Chevreuse2014 lance dans le cadre du Grand Débat National.

Renouvelez régulièrement le conseil municipal sur la base du volontariat

Il en va de la démocratie participative citoyenne que le conseil municipal puisse être renouvelé à intervalles réguliers. Nous avons une nouvelle forme de gouvernance à proposer aux Chevrotin(e)s et notamment à ceux qui sont très réservés face à la politique, sur la base du volontariat associé à un tirage au sort comme pour les jurés d'assises. Il nous semble également important que la loi rende obligatoire un appel aux urnes en cas de décès ou de démission d'un(e) maire durant les cinq premières années sur les six que compte son mandat municipal. Cela éviterait toute forme d'entre soi protectionniste devenu incompréhensible pour les électeurs.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous lire et nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, notre sincère considération.

Retrouvez nous sur www.chevreuse2014.com ou par mail : sebastien.cattaneo@chevreuse2014.com
Versez des dons défiscalisés selon la loi 88-227 par chèque à l'ordre de l'association « Demain en Vallée de Chevreuse »